

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

09/01/2024

N° E23000116 / 84

le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 09/01/2024**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 22/12/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de CHATEAUNEUF DE GADAGNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHATEAUNEUF DE GADAGNE ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur William VAN DUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jérôme SEGUIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de CHATEAUNEUF DE GADAGNE, à Monsieur William VAN DUC et à Monsieur Jérôme SEGUIN.

Fait à Nîmes, le 09/01/2024

le président,



Christophe CIRÉFICE